

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
N°05-2020

## **Avis de la Caisse Centrale de la MSA sur la réforme des retraites**

### **La FGA-CFDT prend acte du projet de loi et salue l'ouverture de la conférence de financement**

Par cet avis, la FGA-CFDT appelle également la représentation nationale à transcrire l'ambition nécessaire d'une réforme universelle des retraites solidaire juste et pérenne, en renforçant enfin la prise en compte de la pénibilité et en garantissant aux travailleurs agricoles un minimum de pension bien au-delà de 85% du SMIC.

Le futur régime par points devra corriger les inégalités de retraite qui pénalisent les salariés aux carrières hachées et en particulier pour les femmes. Le retrait de l'âge pivot de 64 ans applicable en 2027 et l'ouverture d'une conférence de financement sont des victoires de la CFDT. Sans le rapport de force et des contrepropositions argumentées, cela n'aurait pas été possible.

Pour ce qui concerne la Mutualité Sociale Agricole, la Caisse Nationale de Retraite Universelle consentira une délégation de gestion de la branche retraite. Le guichet unique, à court et moyen termes, n'est pas menacé. Le projet de réforme des retraites ne fragilise pas l'emploi dans les caisses de MSA.

C'est une satisfaction pour la FGA-CFDT car la MSA apporte des services de proximité au plus près des territoires. Le guichet unique est un vrai atout du monde agricole. Il garantit un accès aux droits pour les assurés agricoles salariés et non-salariés.

La FGA-CFDT a voté en faveur du plan stratégique MSA 2020 /2025 à la dernière Assemblée générale de la Caisse Centrale de la MSA en mai 2019. La FGA-CFDT rappelle son attachement au mode de gouvernance de la MSA avec l'élection des délégués cantonaux et des administrateurs.

*Fait à Paris, le 29 janvier 2020*

Contacts :

**Eric POMMAGEOT**, Secrétaire national : 06.63.22.23.85  
**Isabelle OUEDRAOGO**, Secrétaire fédérale : 07.86.49.31.60  
Presse : 06.89.04.25.27